

Information pour l'inscription en maternelle dès 3 ans

Première inscription à l'école maternelle

Étape 1 se rendre à la mairie du domicile



Avec les documents suivants :

- ☐ livret de famille, carte d'identité, ou copie d'extrait d'acte de naissance
- ☐ justificatif de domicile
- ☐ document attestant que l'enfant a reçu les vaccinations obligatoires pour son âge : antidiptérique, antitétanique, antipoliomyélitique

> La mairie délivre un certificat d'inscription <

Étape 2 prendre contact avec l'école



Pour convenir d'un rendez-vous afin que le directeur.trice de l'école puisse enregistrer l'inscription de l'enfant.

Se munir des documents suivants :

- ☐ livret de famille, d'une carte d'identité ou d'une copie d'extrait d'acte de naissance,
- ☐ certificat d'inscription délivré par la mairie,
- ☐ document attestant que l'enfant a reçu les vaccinations obligatoires pour son âge.

> L'école inscrit au plus tard
au mois de juin précédant la rentrée <



Flashez moi



Pour inscrire un enfant...

...dans une école d'une autre commune que celle de résidence obtenir à la fois l'accord du maire : de la commune résidence et l'accord du maire de la commune d'accueil

...dans une autre école que celle du secteur d'habitation : demander une dérogation à la mairie